



SERVICE PUBLIC FEDERAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Rapport d'activités 2021-2022

Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail

**rue Ernest Blerot, 1
1070 BRUXELLES
Tel. 02 233 41 11**

CONSEIL SUPERIEUR POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Rapport d'activités 2021 – 2022

PARTIE I.	ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL	7
A.	NOMBRE DE RÉUNIONS	7
B.	AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR.....	7
I.	<i>Nombre d'avis</i>	7
II.	<i>Arrêtés royaux promulgués, suite aux avis émis par le Conseil Supérieur</i>	10
C.	AUTRES ACTIVITÉS.....	13
PARTIE II.	ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL	17
A.	NOMBRE DE RÉUNIONS.....	17
B.	SUJETS EXAMINÉS EN 2021	17
C.	SUJETS EXAMINÉS EN 2022	20
D.	BUREAU EXÉCUTIF EXTRAORDINAIRE	22
PARTIE III.	ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE DE LA CRISE DU COVID-19	27
A.	ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19.	27
I.	<i>Positions et Communiqués des partenaires sociaux du Conseil Supérieur dans le cadre de la crise du Covid-19</i>	27
II.	<i>Avis émis par le Conseil Supérieur en lien avec la gestion de la crise COVID-19</i>	27
III.	<i>Guide Générique – Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie</i>	28
PARTIE IV.	ACTIVITÉS DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.....	33
A.	COMMISSION PERMANENTE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	33
B.	COMMISSION OPERATIONNELLE PERMANENTE	34
C.	COMMISSION PERMANENTE CONSTRUCTION	34
I.	<i>Nombre de réunions</i>	34
II.	<i>Activités</i>	34
PARTIE V.	ACTIVITÉS DES COMMISSIONS AD HOC DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL	39
PARTIE VI.	COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL ET ARRÊTÉS RELATIFS AU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.....	43
A.	COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR AU 1/01/2021.	43
B.	COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR AU 31/12/2022.....	46
C.	ARRÊTÉS RELATIFS AU CONSEIL SUPÉRIEUR.....	49

PARTIE I

ACTIVITES DU CONSEIL SUPERIEUR POUR LA PREVENTION

ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

PARTIE I. ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

A. NOMBRE DE RÉUNIONS

Le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (ci-après Conseil Supérieur) s'est réuni six fois en 2021, à savoir le 26 février, le 30 avril, le 18 juin, le 8 octobre, le 17 novembre et le 17 décembre 2021.

En 2022, le Conseil Supérieur s'est réuni aussi six fois, à savoir le 25 février, le 1^{er} avril, le 22 avril, le 24 juin, 21 octobre et le 16 décembre 2022.

B. AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

I. NOMBRE D'AVIS

Le Conseil supérieur a émis 7 avis en 2021 et 12 en 2022.

Aperçu succinct et chronologique des avis

2021

1. **[Avis n° 236 du 30 avril 2021](#)**

concernant le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant les visites d'entreprise et l'avis stratégique (D230).

2. **[Avis n° 237 du 18 juin 2021](#)**

concernant le projet d'arrêté royal modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du code du bien-être au travail (D236).

3. **[Avis n° 238 du 8 octobre 2021](#)**

sur le projet d'arrêté royal relatif à l'agrément et au fonctionnement des organismes chargés des contrôles des installations électriques et modifiant l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (D238).

4. **[Avis n° 239 du 17 novembre 2021](#)**

sur le projet d'arrêté royal insérant le chapitre 7.22. du Livre 1 et modifiant certaines parties des Livres 1 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (D241).

5. **[Avis n° 240 du 17 novembre 2021](#)**

sur le projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie. (D243).

6. **[Avis n° 241 du 17 décembre 2021](#)**

concernant le projet d'arrêté royal modifiant le titre 3 du livre Ier du code du bien-être au travail concernant l'information de l'employeur relative à la protection contre les représailles dans le cadre de la procédure interne (D239).

7. [Avis n° 242 du 17 décembre 2021](#)

sur le projet de Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, d'application aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du Bien-être au Travail (CBE) et de la DG Contrôle des Lois Sociales (CLS) (D242).

2022

1. [Avis n° 243 du 25 février 2022](#)

concernant le projet d'arrêté royal modifiant le titre 6 relatif aux laboratoires du livre II du code du bien-être au travail (D237).

2. [Avis n° 244 du 25 février 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal réglementant les fumigations et les défumigations (D244).

3. [Avis n° 245 du 25 février 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal concernant la radiographie industrielle (D245).

4. [Avis n° 246 du 1^{er} avril 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 (D232bis).

5. [Avis n° 247 du 22 avril 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail (D247).

6. [Avis n° 248 du 24 juin 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal modifiant certaines parties des Livres 1, 2 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (D248).

7. [Avis n° 249 du 24 juin 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (D253).

8. [Avis n° 250 du 21 octobre 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royale du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs (D256).

9. [Avis n° 251 du 16 décembre 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal modifiant le livre IX, titre 3 du code du bien-être au travail, en ce qui concerne les conditions d'utilisation des vêtements de travail (D250).

10. [Avis n° 252 du 16 décembre 2022](#)

sur le projet d'arrêté royal fixant des mesures spécifiques relatives au bien-être au travail des travailleurs domestiques et du personnel de maison dans le livre X du code du bien-être au travail (D252).

11. [Avis n° 253 du 16 décembre 2022](#)

concernant le projet d'arrêté royal abrogeant l'article 52.10.4 du Règlement Général pour la Protection du Travail (D255).

12. [Avis n° 254 du 16 décembre 2022](#)

sur la procédure du Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, applicable aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du bien-être au travail (CBE) et de la DG Contrôle des lois sociales (CLS) (D260).

Le texte intégral des avis émis par le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail peut être consulté sur le site web du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale <https://emploi.belgique.be/fr/themes/concertation-sociale/niveau-interprofessionnel/conseil-superieur-pour-la-prevention-et-la-0>

II. ARRÊTÉS ROYAUX PROMULGUÉS, SUITE AUX AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

Cinq arrêtés royaux ont été promulgués en 2021 et six en 2022 après avis du Conseil Supérieur.

Promulgation	Publication	Sujet
05.01.2021	21.01.2021	<p>Arrêté royal concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19.</p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à l'avis n° 234 du 20 novembre 2020 concernant le projet d'arrêté royal concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 (D232).</p>
11.05.2021	27.05.2021	<p>Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques.</p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à l'avis n° 226 du 18 octobre 2019 relatif au projet d'arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques – valeurs limites contestées (D199ter) et à l'avis n° 235 du 18 décembre 2020 relatif au projet d'arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (D224bis).</p>
01.06.2021	18.06.2021	<p>Arrêté royal relatif à la désignation des médecins-contrôleurs et des médecins-arbitres, et à la procédure de plainte.</p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à l'avis n° 230 du 20 décembre 2019 concernant le projet d'arrêté royal relatif à la désignation des médecins-contrôleurs et des médecins-arbitres, et à la procédure de plainte (D223).</p>
14.08.2021	23.08.2021	<p>Arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant les visites d'entreprise et l'avis stratégique.</p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à l'avis de propre initiative n° 215 du 31 juillet 2018 concernant la tarification et les prestations des services externes pour la prévention et la protection au travail (D210) et à l'avis 236 du 30 avril 2021 concernant le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant les visites d'entreprise et l'avis stratégique (D230).</p>
17.10.2021	04.11.2021	<p>Arrêté royal modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du code du bien-être au travail.</p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à l'avis n° 237 du 18 juin 2021 concernant le projet d'arrêté royal modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du code du bien-être au travail (D236).</p>

21.02.2022	10.03.2022	<p><u>Arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie.</u></p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à <u>l'avis n° 240</u> du 17 novembre 2021 sur le projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie (D243).</p>
15.05.2022	20.05.2022	<p><u>Arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19.</u></p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à <u>l'avis n° 246</u> du 1^{er} avril 2022 sur le projet d'arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 (D232bis).</p>
10.07.2022	16.08.2022	<p><u>Arrêté royal insérant le chapitre 7.22. du Livre 1 et modifiant certaines parties des Livres 1 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique.</u></p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à <u>l'avis n° 239</u> du 17 novembre 2021 sur le projet d'arrêté royal insérant le chapitre 7.22. du Livre 1 et modifiant certaines parties des Livres 1 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (D241).</p>
11.09.2022	20.09.2022	<p><u>Arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail.</u></p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à <u>l'avis de propre initiative n° 219</u> du 22 février 2019 relatif à une modification du livre Ier, titre 4, chapitre VI du code du bien-être au travail en ce qui concerne le trajet de réintégration d'un travailleur qui ne peut plus exercer le travail convenu temporairement ou définitivement, suivant une évaluation de ces dispositions (D190bis) et <u>l'avis n° 247</u> du 22 avril 2022 sur le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail (D247).</p>
27.11.2022	21.12.2022	<p><u>Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs.</u></p> <p>Cet arrêté a été décrété suite à <u>l'avis n° 250</u> du 21 octobre 2022 sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs (D256).</p>
16.12.2022	12.01.2023	<p><u>Arrêté royal portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.</u></p>

		Cet arrêté a été décrété suite à <i>l'avis n° 249</i> du 24 juin 2022 sur le projet d'arrêté royal portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (D253).
--	--	---

C. AUTRES ACTIVITÉS.

Les autres thèmes suivants ont été traités pendant les réunions plénières en 2021.

1. COVID-19 – Etat des lieux.
Discussion des sujets en lien avec le COVID-19.
2. D234 Rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2016 – 2020.
Présentation du rapport par des représentants de l'administration.
3. Rapport d'activités 2019 – 2020 du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail.
Présentation du rapport d'activités 2019 – 2020 du Conseil Supérieur.
4. Calendrier 2022.
Présentation du calendrier 2022 des réunions du Conseil Supérieur.

Les autres thèmes suivants ont été traités pendant les réunions plénières en 2022.

1. Présentation du projet « datamining ».
Présentation du projet de datamining des risques professionnels pour un travail durable par les représentants de DIRACT.
2. D208 Fonctionnement Conseil Supérieur.
Explication concernant les changements des membres ordinaires et extraordinaires du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail.
3. Evènement à l'occasion des 75 ans d'existence de PreBes.
Invitation à l'évènement à l'occasion des 75 ans d'existence de PreBes.
4. Calendrier 2023.
Présentation du calendrier 2023 des réunions du Conseil Supérieur.

PARTIE II

ACTIVITES DU BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL SUPERIEUR

POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

PARTIE II. ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

A. NOMBRE DE RÉUNIONS

En 2021, le bureau exécutif du Conseil Supérieur s'est réuni seize fois, à savoir les 12 janvier, 2 et 26 février, 2 et 30 mars, 30 avril, 4 mai, 1^{er} et 18 juin, 1^{er} septembre, 5 et 8 octobre, 9, 17 et 30 novembre et 17 décembre 2021.

En 2022, quinze réunions du bureau exécutif ont eu lieu à savoir les 11 janvier, 8 et 25 février, 15 et 29 mars, 22 avril, 24 mai, 7 et 24 juin, 6 septembre, 4 et 21 octobre, 8 et 22 novembre, et 16 décembre 2022.

En 2021, le bureau exécutif décidait de tenir 36 bureaux exécutifs extraordinaires, à savoir les 11, 15, 19 et 26 janvier, 17 février et 26 mars (D233 Stratégie de vaccination), 8 février et 3 mars (D230 Visites d'entreprise), 25 février, 4 et 6 mai, 24 juin, 7 et 12 juillet, 13 août, 27 septembre, 22 novembre (Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail), 25 février, 10 mai, 18 juin (D207 Formation Complémentaire), 18 et 23 mars (Tests rapides), 20 avril et 29 juin (D219 Note de priorités), 1^{er}, 9, 16, 21 septembre, 4 octobre, 25 novembre (COVID-19), 21 septembre (D239 Discrimination), 22 octobre (D242 MANCP), 22 octobre (D241 RGIE Alimentation des véhicules électriques), 3, 7 et 15 décembre (D243 Guide générique Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie).

En 2022, il y avait 25 réunions de bureaux exécutifs extraordinaires, à savoir les 14 janvier (COVID-19), 25, 28 janvier, 8, 11, 14, 15 février (D243 Guide générique Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie), 22 mars (Phase du plan d'action fédéral bien-être mental), 1^{er}, 19, 20, 25, 26 avril (D247 Réintégration 2.0), 31 mai, 7 juin, 29 juin (Suivi des SEPPT), 21 juin (D253 Échange d'information avec l'AFCN), 21 juin et 7 septembre (D254 formation sécurité CTM), 7, 17 novembre et 5 décembre (Suivi du TRI 2.0), 5 décembre (D257 Perturbateurs endocriniens), 7 décembre (Présentation du plan BEMAT et du projet Datamining), 14 décembre (D258 Rapport final de VCCS).

Vous trouverez un aperçu dans le chapitre « D. bureaux exécutifs extraordinaires ».

B. SUJETS EXAMINÉS EN 2021

Le bureau exécutif du Conseil Supérieur a examiné les sujets suivants :

1. Sujets en lien avec la crise COVID-19

- D233 Stratégie de Vaccination.
- Appel des partenaires sociaux au gouvernement fédéral et aux gouvernements des entités fédérées.
- Projet pilote de la Ministre Crevits sur l'utilisation des tests rapides pour les fonctions critiques dans les secteurs essentiels : vision de l'administration.
- Réponse envoyée à la Task Force sur la stratégie de vaccination : feedback– suivi.
- Vaccinations : qu'en est-il des stagiaires et des bénévoles ?
- Demande de COIB : vaccination des sportifs des jeux olympiques.

- Echange avec les médecins du travail sur la stratégie pour promouvoir la vaccination contre le COVID-19.
 - Caractère volontaire de la vaccination.
 - Communication sur le télétravail.
 - Communication dans les médias d'un représentant du Centre de crise.
 - Question du Risk Assessment Group (RAG) : certificats de quarantaine préventifs.
 - Question du RAG en lien avec les masques : adaptation du guide générique.
 - Questions du RAG : suivi.
 - Nouvelles stratégies de test dans le monde du travail.
 - Demande du Ministre pour le soutien à la campagne de vaccination dans les entreprises.
 - Motivation des travailleurs à se faire vacciner.
 - Rapport Sciensano.
 - D240 Obligation de vaccination du personnel soignant.
 - Projet de lettre au Ministre Beke, Président de la Conférence Interministérielle (CIM).
 - Autotests.
 - FAQ Un employeur peut-il exiger que les travailleurs d'un sous-traitant présentent un résultat de test négatif avant de commencer à travailler dans son entreprise ?
 - Évènements tests.
 - Ventilation.
 - Adaptation du guide générique.
 - Moments de retour.
 - Statut de vaccination dans la relation de travail.
 - Texte Co-Prev : coach autotest.
 - Vaccination obligatoire du personnel des soins.
 - Travailleurs étrangers.
 - Organisation d'une troisième vaccination.
 - Question du Prof. Vanessa De Greef : quel est l'impact de la crise corona sur la concertation sociale dans les entreprises ?
 - Utilisation du Covid Safe Ticket sur le lieu de travail.
 - Projet : mettre à disposition les chiffres de la vaccination aux entreprises.
2. Présentation de la Prévention des chutes de camions.
 3. Problématique des jeunes suite à la classification du SARS-CoV-2 comme agent biologique du groupe 3.
 4. D207 Formation Complémentaire.
 5. D208 Fonctionnement Conseil Supérieur.
 6. D224bis PAR modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques (7ième procédure de consultation publique) – Demande d'avis.
 7. D230 PAR modifiant le code du bien-être au travail concernant les visites d'entreprise et l'avis stratégique – Demande d'avis.
 8. Communications de l'administration.

9. D104 Politique de la surveillance & Campagnes CBE.
10. Accidents du travail graves.
11. D118 UE Comité Consultatif Sécurité et Santé.
12. Télétravail à domicile obligatoire : est-il prévu de l'inclure dans les modèles de questionnaires (standardisés) des services externes ?
13. D234 Rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2016 – 2020.
14. ISO PAS 45005.
15. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 26 février 2021.
16. D219bis Adaptation de la note de priorité.
17. D235 – tests rapides - mise en œuvre dans les entreprises sur base répétitive - position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur.
18. D236 Projet d'arrêté royal modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du code du bien-être au travail – Demande d'avis.
19. Préparation du Conseil Supérieur du 30 avril 2021.
20. D237 Projet d'arrêté royal modifiant le titre 6 relatif aux laboratoires du livre II du code du bien-être au travail – Demande d'avis.
21. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 18 juin 2021.
22. Adaptation du calendrier du Conseil Supérieur.
23. D238 Projet d'arrêté royal relatif à l'agrément et au fonctionnement des organismes chargés des contrôles des installations électriques et modifiant l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique– Demande d'avis.
24. D239 Projet d'arrêté royal modifiant le titre 3 du livre Ier du code du bien-être au travail concernant l'information de l'employeur relative à la protection contre les représsailles dans le cadre de la procédure interne– Demande d'avis.
25. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 8 octobre 2021.
26. D241 Projet d'arrêté royal insérant le chapitre 7.22. du Livre 1 et modifiant certaines parties des Livres 1 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique - Demande d'avis.
27. D242 Procédure du Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, applicable aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du bien-être au travail (CBE) et de la DG Contrôle des lois sociales (CLS) - Demande d'avis.
28. D243 Projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie – Demande d'avis.
29. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 17 novembre 2021.
30. Communication concernant la campagne de sensibilisation du plan « résilience mentale et prévention du stress au travail », à lancer par les 4 Ministres le 22 novembre 2021.
31. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 17 décembre 2021.
32. D244 Projet d'arrêté royal réglementant les fumigations et les défumigations – Demande d'avis.

33. D245 Projet d'arrêté royal concernant la radiographie industrielle – Demande d'avis.
34. Présentation du projet d'appel à projet sectoriel sur les risques psychosociaux.

C. SUJETS EXAMINÉS EN 2022

Le Bureau exécutif du Conseil Supérieur a examiné les sujets suivants :

1. Sujets en lien avec le COVID-19 :
 - COVID-19 - projets pilotes sur les vaccinations de rappel (booster) dans les entreprises – évaluation et demande d'élargissement.
 - COVID-19 – attestation absence au travail suite à la nouvelle stratégie de test.
 - D232bis PAR abrogeant l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19 – Demande d'avis.
 - D243bis Guide Générique Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie
 - Protocole « Retour au travail ».
 - Discussion des autres sujets corona.
2. D247 PAR modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail – Demande d'avis.
3. D237 PAR modifiant le titre 6 relatif aux laboratoires du livre II du code du bien-être au travail – Demande d'avis.
4. D244 PAR réglementant les fumigations et les défumigations – Demande d'avis.
5. D245 PAR concernant la radiographie industrielle – Demande d'avis.
6. D246 OiRA Travailleurs Domestiques.
7. D207 Formation Complémentaire.
8. D239 PAR modifiant le titre 3 du livre Ier du code du bien-être au travail concernant l'information de l'employeur relative à la protection contre les représailles dans le cadre de la procédure interne – Demande d'avis.
9. D242 Procédure du Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, applicable aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du bien-être au travail (CBE) et de la DG Contrôle des lois sociales (CLS) - Demande d'avis.
10. D208 Fonctionnement Conseil Supérieur.
11. Communications de l'administration.
12. D104 Politique de la surveillance & Campagnes CBE.
13. Accidents du travail graves.
14. D118 UE Comité Consultatif Sécurité et Santé.
15. D249 Plan d'action national pour l'amélioration du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail 2022 - 2027.
16. D250 PAR modifiant le livre IX, titre 3 du code du bien-être au travail, en ce qui concerne les conditions d'utilisation des vêtements de travail – Demande d'avis.
17. D248 PAR modifiant certaines parties des Livres 1, 2 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique – Demande d'avis.

18. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 25 février 2022.
19. Présentation du projet « datamining ».
20. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 1^{er} avril 2022.
21. D251 Phase 3 Plan d'action fédéral bien-être au travail.
22. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 22 avril 2022.
23. D252 PAR fixant des mesures spécifiques relatives au bien-être au travail des travailleurs domestiques et du personnel de maison dans le livre X du code du bien-être au travail - Demande d'avis.
24. D253 PAR portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale – Demande d'avis.
25. D259 Suivi des services externes de prévention.
26. D254 PAR fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles et visant l'amélioration de la communication sur les chantiers temporaires ou mobiles – Demande d'avis.
27. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 24 juin 2022
28. D255 PAR abrogeant l'article 52.10.4 du Règlement Général pour la Protection du Travail – Demande d'avis.
29. D256 PAR modifiant l'arrêté royale du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs - Demande d'avis.
30. D257 PAR fixant des mesures afin de protéger les travailleurs contre les agents possédant des propriétés perturbant le système endocrinien – Demande d'avis.
31. D258 Rapport final VCCS.
32. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 21 octobre 2022.
33. Lettre de Co-Prev au Conseil Supérieur concernant une proposition de modification de la terminologie dans le code du bien-être au travail.
34. D260 Procédure du Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, applicable aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du bien-être au travail (CBE) et de la DG Contrôle des lois sociales (CLS) - Demande d'avis.
35. D261 PAR modifiant le code du bien-être au travail, en ce qui concerne les agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et abrogeant l'article 723bis15 du Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT) – Demande d'avis.
36. Calendrier Conseil Supérieur 2023.
37. Approche des SEPPT concernant l'application de la nouvelle réglementation concernant la réintégration.
38. Composition de la Commission Paritaire Construction.
39. Plan Bien-être mental au travail (plan BEMAT).
40. Préparation de la réunion plénière du Conseil Supérieur du 16 décembre 2022.

D. BUREAU EXÉCUTIF EXTRAORDINAIRE

En 2021 – 2022, 64 bureaux exécutifs extraordinaires ont eu lieu.

BEE concernant « La stratégie de vaccination » (D233)

6 réunions : 11, 15, 19, 26 janvier, 17 février et 26 mars 2021.

[Position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail dans le cadre de la stratégie de vaccination \(priorisation et rôle du médecin du travail\) du 19 janvier 2021.](#)

BEE concernant « le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant les visites d'entreprise et l'avis stratégique » (D230)

2 réunions : 8 février et 3 mars 2021.

[Avis n° 236 du 30 avril 2021.](#)

BEE concernant les mises à jour du « Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail »

9 réunions : 25 février, 4 et 6 mai, 24 juin, 7 et 12 juillet, 13 août, 27 septembre, 22 novembre 2021.

[Les différentes versions du guide générique](#)

BEE concernant « la formation complémentaire des conseillers en prévention » (D207)

3 réunions : 25 février, 10 mai, 18 juin 2021.

BEE concernant « les tests rapides en entreprises »

2 réunions : 18 et 23 mars 2021.

[Position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail concernant la mise en œuvre dans les entreprises des tests rapides sur base répétitive du 23 mars 2021.](#)

BEE concernant « la note de priorités communes des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la prévention et la protection au travail » (D219)

2 réunions : 20 avril et 29 juin 2021.

[La note de priorités commune des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la prévention et la protection au travail.](#)

BEE concernant différents sujets sur le Covid-19

8 réunions : 1, 9, 16, 21 septembre, 4 octobre, 25 novembre 2021, 14 janvier et 30 juin 2022.

BEE concernant « le projet d'arrêté royal modifiant le titre 3 du livre Ier du code du bien-être au travail concernant l'information de l'employeur relative à la protection contre les représailles dans le cadre de la procédure interne » (D239)

1 réunion : 21 septembre 2021.

[Avis n° 241 du 17 décembre 2021.](#)

BEE concernant « le projet de Multi Annual National Control Plan (MANCP) du SPF ETCS, d'application aux inspecteurs sociaux de la DG Contrôle du Bien-être au Travail (CBE) et de la DG Contrôle des Lois Sociales (CLS) » (D242)

1 réunion : 22 octobre 2021.

[Avis n° 242 du 17 décembre 2021.](#)

BEE concernant « le projet d'arrêté royal insérant le chapitre 7.22. du Livre 1 et modifiant certaines parties des Livres 1 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique » (D241)

1 réunion : 22 octobre 2021.

[Avis n° 239 du 17 novembre 2021.](#)

BEE concernant guide générique « Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie » (D243)

9 réunions : 3, 7 et 15 décembre 2021 et 25, 28 janvier, 8, 11, 14 et 15 février 2022.

Le Guide générique « [Travailler en toute sécurité pendant une épidémie ou une pandémie](#) »

BEE concernant « Le plan d'action fédéral Bien-être mental - phase 3. » (D251)

2 réunions : 22 mars et 7 décembre 2022.

BEE concernant « le projet d'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail » (D247)

5 réunions : 1, 19, 20, 25 et 26 avril 2022.

[Avis n° 247 du 22 avril 2022.](#)

BEE concernant « le fonctionnement des services externes pour la prévention et la protection au travail » (D259)

4 réunions : 31 mai, 7, 21 et 29 juin.

2 journées « en conclave » : 10 et 11 octobre 2022.

BEE concernant « le projet d'arrêté royal portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale » (D253)

1 réunion : 21 juin 2022.

[Avis n° 249 du 24 juin 2022.](#)

BEE concernant « le projet d'arrêté royal fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles et visant l'amélioration de la communication sur les chantiers temporaires ou mobiles » (D254)

2 réunions : 21 juin et 7 septembre 2022.

[Avis n° 255 du 10 janvier 2023.](#)

BEE concernant « le suivi de l'arrêté royal modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail. »

3 réunions : 7 et 17 novembre 2022 et 5 décembre 2022.

BEE concernant « le projet d'arrêté royal fixant des mesures afin de protéger les travailleurs contre les agents possédant des propriétés perturbant le système endocrinien » (D257)

1 réunion : 5 décembre 2022.

[Avis n° 257 du 31 mars 2023.](#)

BEE concernant « Rapport final des quatre moments de concertation avec les partenaires du secteur de la construction – VC-CS » (D258)

1 réunion : 14 décembre 2022.

PARTIE III

**ACTIVITES DU CONSEIL SUPERIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION
AU TRAVAIL**

DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19

PARTIE III. ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE DE LA CRISE DU COVID-19

Préambule :

Comme l'année 2020, les années 2021 et 2022 ont été impactées par la crise du COVID-19. Dans le cadre de la gestion cette pandémie, le Conseil Supérieur a de nouveau été mis à contribution pour endiguer autant que possible et combattre l'épidémie au sein des entreprises.

De par sa connaissance et son expérience de la sécurité, de la santé et plus globalement du bien-être au travail, le Conseil Supérieur a joué un rôle prépondérant dans la gestion de la crise du COVID-19 sur le lieu de travail, comme dans l'année 2020. Au vu de l'ampleur du travail en lien avec cette crise et des différentes réalisations supplémentaires qui ont été accomplis au sein du Conseil Supérieur et de ses organes en surplus des activités habituelles du Conseil Supérieur, une importante partie supplémentaire, intitulée « Partie III. Activités du Conseil Supérieur dans le cadre de de la crise du COVID-19 » a été insérée à ce rapport d'activités 2021-2022 du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail ».

A. ACTIVITÉS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19.

I. POSITIONS ET COMMUNIQUÉS DES PARTENAIRES SOCIAUX DU CONSEIL SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19.

1. [Position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail dans le cadre de la stratégie de vaccination \(priorisation et rôle du médecin du travail\) du 19 janvier 2021](#)
2. [Position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail concernant la mise en œuvre dans les entreprises des tests rapides sur base répétitive du 23 mars 2021](#)
3. [Déclaration commune des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail et du Conseil national du Travail concernant les moments de retour des télétravailleurs vers le lieu de travail du 7 mai 2021](#)
4. [Déclaration commune des partenaires sociaux du Conseil national du Travail et du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail concernant l'interdiction de la discrimination des travailleurs en fonction de leur statut de vaccination au Covid-19 – 29 juin 2021](#)
5. [Position des partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail concernant le taux de vaccination de l'entreprise - 24 septembre 2021](#)
6. [Communiqué du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail concernant la fin de la phase de suivi dans le cadre de la crise du coronavirus - 10 mai 2022](#)
7. [Appel de l'automne du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail : "Ensemble contre le corona ! Faites-vous vacciner, prenez le booster d'automne, reprenez le guide générique comme source d'inspiration" - 11 octobre 2022](#)

II. AVIS ÉMIS PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR EN LIEN AVEC LA GESTION DE LA CRISE COVID-19

1. [Avis n° 240 du 17 novembre 2021 sur le projet d'arrêté royal relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie](#)

Ce PAR a pour objectif de déterminer les mesures de prévention spécifiques qui sont nécessaires pour veiller à ce que les travailleurs puissent continuer à travailler dans un environnement sûr et sain, dans un contexte d'une épidémie ou pandémie en général et dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 en particulier.

Un cadre structurel pour la prise de mesures de prévention spécifiques lors d'une situation d'urgence épidémique permettra de réagir plus rapidement et de manière plus proactive lors d'une future épidémie ou pandémie et de veiller à ce que les employeurs et les travailleurs soient mieux préparés et sachent à quoi s'attendre.

2. [Avis n° 246 du 1^{er} avril 2022 sur le projet d'arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19](#)

Ce projet d'arrêté royal abroge l'arrêté royal du 5 janvier 2021 concernant le rôle du conseiller en prévention-médecin du travail dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19.

III. GUIDE GÉNÉRIQUE – TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ PENDANT UNE ÉPIDÉMIE OU UNE PANDÉMIE

Fin septembre 2021, le ministre du Travail a demandé au Conseil Supérieur et aux experts au sein du SPF Emploi, en raison de la bonne et large expérience du Guide générique lors de la pandémie de COVID-19, de réfléchir à une approche plus généralisée qui pourrait également s'appliquer à de futures épidémies et pandémies. La meilleure solution s'est avérée d'ancrer dans la législation sur le bien-être les principes de base de la gestion de crise en entreprise (voir plus haut [l'avis n° 240 concernant le projet de l'arrêté royal du 21 février 2022 relatif aux mesures de prévention spécifiques au travail en cas d'épidémie ou de pandémie](#)), et de lier ces principes de base à un [guide générique](#) qui les étofferait de manière pratique et flexible par des mesures de prévention adaptables en fonction du contexte de l'entreprise.

Dans ce [guide générique](#), trois phases sont ainsi créées pour éviter de devoir adapter le guide générique lorsque la gravité de l'épidémie/pandémie change dans l'entreprise, la région ou la société en général.

Ces mesures sont donc réparties en différentes phases :

- la « phase de vigilance (verte) » prescrit des mesures pour contrôler la propagation d'un agent infectieux dans l'entreprise,
- la « phase d'intervention (orange) » prescrit des mesures pour garder sous contrôle un foyer (imminent) et/ou limiter la propagation d'un agent infectieux,
- la « phase critique (rouge) » prescrit des mesures pour endiguer une épidémie (généralisée) et/ou pour éviter un confinement ou une fermeture (totale ou partielle) des entreprises.

De cette manière, les employeurs et travailleurs peuvent mieux se préparer à prendre des mesures plus étendues lorsque l'épidémie ou la pandémie s'aggrave ou plus restreintes lorsque la situation épidémique ou pandémique le permet.

Lors de l'élaboration et l'application des mesures, il faut toujours prendre en compte les règles en vigueur concernant la concertation sociale au sein de l'entreprise et l'employeur doit demander l'avis du/des conseiller(s) en prévention compétent(s).

PARTIE IV

ACTIVITES DES COMMISSIONS PERMANENTES

DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

PARTIE IV. ACTIVITÉS DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

A. COMMISSION PERMANENTE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

En raison des mesures en vigueur dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, la Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication ne s'est réunie que deux fois en 2021.

Dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication :

- Une réunion a eu lieu : Propositions et réflexions relatives aux thèmes 2020.
- La réunion du 26 novembre 2021 concernait l'approbation des programmes 2022 des Comités provinciaux pour la promotion du travail et de la Division Promotion du Bien-être au Travail de la Direction générale Humanisation du Travail.
- La réunion traitant des rapports d'activités 2020 des Comités provinciaux pour la promotion du travail et de la Division promotion du bien-être au travail de la Direction générale Humanisation du Travail n'a pas eu lieu. En effet, les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du Covid-19 ont empêché les Comités provinciaux de réaliser les activités prévues en 2020.

Dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication – recherche sociale, une réunion a eu lieu pour émettre un avis concernant la subvention destinée à la recherche sociale et à la formation des représentants des travailleurs dans l'entreprise (3 juin 2021).

Dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication – du bureau permanent, les points du Point Focal belge de l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail ont été traités lors de plusieurs réunions du bureau exécutif.

La Commission Permanente Sensibilisation et Communication s'est réunie trois fois en 2022.

Dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication :

- La réunion du 29 avril 2022 traitait les points suivants :
 - Les rapports d'activités 2021 des Comités provinciaux pour la promotion du travail et de la Division promotion du bien-être au travail de la Direction générale Humanisation du Travail.
 - Propositions et réflexions relatives aux thèmes 2023.
- La réunion du 25 novembre 2022 traitait l'approbation des programmes 2023 des Comités provinciaux pour la promotion du travail et de la Division Promotion du Bien-être au Travail de la Direction générale Humanisation du Travail.

Dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication – recherche sociale, une réunion a eu lieu pour émettre un avis concernant la subvention destinée à la recherche sociale et à la formation des représentants des travailleurs dans l'entreprise (24 mai 2022).

Aussi en 2022, dans sa compétence de Commission Permanente de Sensibilisation et de Communication - du bureau permanent, le fonctionnement et le plan d'action du Point Focal belge de l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail ont été discutés lors de plusieurs réunions.

B. COMMISSION OPERATIONNELLE PERMANENTE

En 2021 et 2022, la Commission Opérationnelle Permanente s'est réunie comme suit :

La Commission Opérationnelle Permanente – compétence services externes pour la prévention et la protection au travail a eu lieu les 28 mai 2021 et 29 juin 2022.

La Commission Opérationnelle Permanente – compétence d'agrément des services externes pour les contrôles techniques sur le lieu de travail s'est réunie le 28 mai 2021.

La Commission Opérationnelle Permanente – compétence formation complémentaire des conseillers en prévention et des coordinateurs sur les chantiers temporaires et mobiles a eu lieu les 9 février 2021, 9 mars 2021, 28 mai 2021, 8 octobre 2021 et 28 janvier 2022.

La Commission Opérationnelle Permanente – compétence médecine de contrôle s'est réunie le 9 février 2021.

[L'arrêté royal du 1^{er} juin 2021 relatif à la désignation des médecins-contrôleurs et des médecins-arbitres, et à la procédure de plainte](#), qui a été donné après [l'avis n° 230](#) du Conseil Supérieur du 20 décembre 2019, a donné cette compétence à l'Ordre des médecins.

C. COMMISSION PERMANENTE CONSTRUCTION

I. NOMBRE DE RÉUNIONS

La Commission Permanente Construction (CP Construction) s'est réunie quatre fois en 2021 sous la présidence de monsieur Marc De Wilde et trois fois en 2022 (deux fois sous la présidence de monsieur Marc De Wilde et une fois sous la présidence de monsieur Jean-Louis Teheux).

Les réunions ont eu lieu le 12 janvier 2021, le 20 avril 2021, le 25 juin 2021, 15 octobre 2021 et le 21 janvier 2022, le 10 juin 2022 et le 9 décembre 2022.

II. ACTIVITÉS

En 2021 - 2022, les points suivants ont été discutés lors des différentes réunions :

- COVID-19
 - Présentation par le secrétariat des actualités du moment
 - Discussion concernant différents problèmes, questions et suggestions en lien avec la crise du coronavirus (évolution du guide générique et des protocoles, etc.)
 - Mesures de prévention pour éviter la propagation du, et la contamination au COVID-19
- Équipements sociaux
 - Infractions constatées par l'inspection
 - Prise en compte de la CCT « humanisation du travail » du 10 mars 2016
 - Communication de la fiche préventive relative aux équipements sociaux du groupe d'accompagnement technique de Constructiv retravaillée compte tenu d'une suggestion formulée par la CP Construction
- Amiante

- État d'avancement des projets en cours chez Constructiv
 - Proposition d'adaptation de la réglementation concernant le désamiantage « simple »
 - Groupe de travail concernant la certification des enleveurs d'amiante agréés ;
- Problèmes relatifs à l'analyse des risques ;
- Problèmes relatifs aux organisateurs de formation pour les enleveurs d'amiante ;
- Formation relative à l'inventaire d'amiante
- Rapports présentés par Constructiv
 - Visites de chantier
 - Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail - 28 avril 2021, actions ayant pour thème « anticiper, se préparer et répondre aux crises »
 - Poussières de quartz
 - Nettoyage des vêtements de travail
 - Certification des personnes effectuant des travaux de démolition
 - Obligations de formation - diisocyanates
- Statistiques de la DG CBE du SPF ETCS concernant leurs inspections sur les chantiers
- Déclaration de travaux 30bis et déclaration amiante : problèmes, pistes de solutions, actions
- Enregistrement électronique de présences des architectes sur le chantier
- Concertation entre acteurs du secteur de la construction, organisée par VCCS, sur la réglementation concernant les chantiers temporaires ou mobiles (évaluation, suggestions d'amélioration)
 - Des mises à jour régulières sur l'évolution de la concertation
 - Questions à l'administration concernant la réglementation actuelle
- Nouveau manuel pour l'inspection concernant la coordination sécurité - présentation par la DG CBE
- Chiffres des accidents du travail et accidents du travail graves en Belgique de travailleurs étrangers
- Grues à tour
- Nouvelle réglementation relative aux émissions de moteur diesel d'application
- Enquête à la demande du comité de normalisation européenne : problème avec le labeling (marquage) et les contrôles des équipements de travail
- Présentation des nouveaux articles publiés du BeSWIC en lien avec le secteur de la construction
- Article 37 de l'AR du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles -montant indexé
- CCT (CP 124), formation sécurité de base obligatoire pour les nouveaux dans le secteur
- Projet d'arrêté royal formation sécurité de base et communication – état d'avancement
- Réglementation sur la formation des conseillers en prévention – agrément des organisateurs de formation pour conseillers en prévention - état de la situation
- Journée d'étude, webinaires et campagnes dans le domaine du bien-être au travail intéressants pour le secteur de la construction.
- Présidence et composition de la CP Construction en 2023.

PARTIE V

ACTIVITES DES COMMISSIONS AD HOC DU CONSEIL SUPÉRIEUR

POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

PARTIE V. ACTIVITÉS DES COMMISSIONS AD HOC DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

En 2021 et 2022, il y a eu 16 réunions de la Commission ad hoc (CAH).

CAH D236 PAR modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du code du bien-être au travail.

1 réunion : 12 mai 2021.

Initiative du Ministre du Travail du 23 mars 2021

[Avis n° 237 du 18 juin 2021](#)

CAH D237 PAR modifiant le titre 6 relatif aux laboratoires du livre II du code du bien-être au travail

2 réunions : 21 septembre 2021, 30 novembre 2021.

Initiative du Ministre du Travail du 11 mai 2021

[Avis n° 243 du 25 février 2022](#)

CAH D238 PAR relatif à l'agrément et au fonctionnement des organismes chargés des contrôles des installations électriques et modifiant l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique.

1 réunion : 9 septembre 2021.

Initiative du Ministre de l'Énergie du 30 avril 2021

[Avis n° 238 du 8 octobre 2021](#)

CAH D244 PAR réglementant les fumigations et les défumigations.

1 réunions : 12 janvier 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 22 novembre 2021

[Avis n° 244 du 25 février 2022](#)

CAH D245 PAR concernant la radiographie industrielle.

1 réunion : 18 janvier 2022.

Initiative du Ministre de l'Intérieur du 10 novembre 2021

[Avis n° 245 du 25 février 2022](#)

CAH D246 OiRA Domestiques et personnel de maison.

1 réunion : 28 janvier 2022.

CAH D247 PAR modifiant le code du bien-être au travail concernant le trajet de réintégration pour les travailleurs en incapacité de travail.

2 réunions : 2 février 2022, 15 février 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 15 décembre 2021

[Avis n° 247 du 22 avril 2022](#)

CAH D248 PAR modifiant certaines parties des Livres 1, 2 et 3, introduits par l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique.

1 réunion : 24 mars 2022.

Initiative du Ministre de l'Énergie du 21 décembre 2021

[Avis n° 248 du 24 juin 2022](#)

CAH D250 PAR modifiant le livre IX, titre 3 du code du bien-être au travail, en ce qui concerne les conditions d'utilisation des vêtements de travail.

2 réunions : 1^{er} avril 2022, 15 septembre 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 24 janvier 2022

[Avis n° 251 du 16 décembre 2022](#)

CAH D252 PAR fixant des mesures spécifiques relatives au bien-être au travail des travailleurs domestiques et du personnel de maison dans le livre X du code du bien-être au travail.

1 réunion : 15 septembre 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 29 mars 2022

[Avis n° 252 du 16 décembre 2022](#)

CAH D254 PAR fixant une formation de base en sécurité concernant les chantiers temporaires ou mobiles et visant l'amélioration de la communication sur les chantiers temporaires ou mobiles.

2 réunions : 7 septembre 2022, 8 novembre 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 31 mai 2022

[Avis n° 255 du 10 janvier 2023](#)

CAH D261 PAR modifiant le code du bien-être au travail en ce qui concerne les agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et abrogeant l'article 723bis15 du Règlement Général pour la Protection au Travail.

1 réunion : 7 décembre 2022.

Initiative du Ministre du Travail du 14 octobre 2022

[Avis n° 256 du 17 mars 2023](#)

PARTIE VI

**COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET
LA PROTECTION AU TRAVAIL
ET
ARRETES RELATIFS AU
CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL**

PARTIE VI. COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL ET ARRÊTÉS RELATIFS AU CONSEIL SUPÉRIEUR POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

A. COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR AU 1/01/2021¹.

Président : VAN DAMME Karel

Vice-présidents : Mme MASSART Aurore – M. TOUSSEYN Paul

MEMBRES EFFECTIFS

Membres représentant les organisations des employeurs

Mmes DAWANCE Marie-Pierre
SCHIETGAT Isabel

MM. COLMAN Karel
DE BOM Erik
DE GOLS Michaël
DE MEESTER Kris
DE PREZ Geert
DEWÊVRE Matthieu
DE WILDE Marc
ROZENBLUM David
RUELENS Philippe
VAN DAELE David

Membres représentant les organisations des travailleurs

Mmes DUROI Hilde
HIELEGEMS Caroline
LE GARROY Martine
PETROVIC Elizabeth
VERDOOT Caroline

MM. DE WEERDT Raf
LORTHIOIR Laurent
MELCKMANS Bruno
VAN EYCK Kris
VAN VLEM Jonas
VERBRUGGHE Johan

MEMBRES SUPPLÉANTS

Membres suppléants représentant les organisations des employeurs

Mmes CAMPHYN Viviane
DE MONDT Charlotte
ENGELS Hilde
GROOTEN Anke

Membres suppléants représentant les organisations des travailleurs

Mmes LIONNET Nathalie
JACOBS Ada
JANSSENS Barbara
PAUWELS Nancy
PRIGNON Laurence
SLEGERS Sabine

¹ Arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail (*Moniteur belge du 4 octobre 2017*), modifié par les arrêtés royaux des 18 janvier 2018, 3 juin 2018, 11 octobre 2018, 22 avril 2019, 28 juin 2019, 13 octobre 2019, 17 janvier 2020, 6 mai 2020 et 27 septembre 2020.

MM. CUMPS Marc
DE CLERCQ Jan
DRESSE Patrice
FRANCART Renaud
VAN DUREN Guido
VANMOL Thierry
TROMME Claude
WARLOP Louis
VAN DAMME- DE SUTTER Bart

MM. AZZIZI Mustapha
DETEMMERMAN Alain
DE VALCK Luc
EVERTZ Heinz
GRYP Stijn
MOREELS Frank

EXPERTS PERMANENTS

FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DE L'AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS Mme LAMBIN PASCALE

MEMBRES EXTRAORDINAIRES

PREVENTION ET INTERIM	Mme	BRUYNINCKX MARIJKE
ASSOCIATION DES SERVICES EXTERNES DE PREVENTION EN DE PROTECTION AU TRAVAIL (CO-PREV)	M.	DE SMET GEERT
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES MEDECINS DU TRAVAIL (APBMT)	M.	FARR PHILIPPE
PROVINCIAAL VEILIGHEIDSINSTITUUT (PVI)	Mme	FIVEZ LIESBETH
CONSTRUCTIV	M.	MEEUW FABRICE
BELGIAN ERGONOMICS SOCIETY (BES)	M.	FABIOCCHI EMMANUEL
ASSOCIATION DES MEDECINS DU TRAVAIL INTERNES (AMTI)	Mme	TEMMERMAN ANNE-MARIE
KONINKLIJKE VLAAMSE VERENIGING VOOR PREVENTIE EN BESCHERMING (PREBES)	M.	DE WILDE PETER
ASSOCIATION ROYALE DES CONSEILLERS EN PREVENTION (ARCOP)	M.	MARLIER SERGE
SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL (SSST)	Mme	PALAHÍ PUIG JUANA MARIA
VLAAMSE WETENSCHAPPELIJKE VERENIGING VOOR ARBEIDSGENEESKUNDE (VWVA)	M.	VAN SOOM ULRIK
BELGIAN SOCIETY FOR OCCUPATIONAL HYGIENE (BSOH)	M.	VERPAELE STEVEN
BELGISCHE BEROEPSVERENIGING VOOR ARBEIDSGENEESHEREN (BBVAG)	M.	VOGT GUY
GTO/OTC – CERTIBEL VZW	M.	WINDEY JOZEF

SECRETARIAT

Mme GILIS Nadine (Secrétaire)

Mme CHEYNS Yannick
M. DE JONG Jonas

Mme DELIEGE Valérie
M. VANNESTE Simon

B. COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR AU 31/12/2022².

Président : VAN DAMME Karel

Vice-présidents : Mme MASSART Aurore – M. TOUSSEYN Paul

MEMBRES EFFECTIFS

Membres représentant les organisations des employeurs

Mmes DE RYCKE Eline
GROOTEN Anke
SCHIETGAT Isabel

MM. COLMAN Karel
DE GOLS Michaël
DE MEESTER Kris
DE PREZ Geert
DEWÊVRE Matthieu
DE WILDE Marc
JAUPART Samuël
ROZENBLUM David
RUELENS Philippe
VAN DAELE David

Membres représentant les organisations des travailleurs

Mmes DUROI Hilde
LIONNET Nathalie
PETROVIC Elizabeth
TROGH Lisa
VERDOOT Caroline

MM. AVCI Mikail
DE WEERDT Raf
HERMANS Maarten
LORTHIOIR Laurent
VAN EYCK Kris
VERBRUGGHE Johan

MEMBRES SUPPLÉANTS

Membres suppléants représentant les organisations des employeurs

Mmes CAMPHYN Viviane
DE MONDT Charlotte
ENGELS Hilde
VANDENHEEDE Eva

MM. AELTERMAN Tom
BOOGAERTS Geert
DE CLERCQ Jan
FRANCART Renaud
TROMME Claude

Membres suppléants représentant les organisations des travailleurs

Mmes CARBONERO FERNANDEZ Selena
DE ROOSE Larissa
JANSSENS Barbara
LOGIST Sylvia
PRIGNON Laurence

MM. AZZIZI Mustapha
CATTEAU Ben
DE BAENE Jean-Marie
DETEMMERMAN Alain
EVERTZ Heinz

² Arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au travail (*Moniteur belge du 4 octobre 2017*), modifié par les arrêtés royaux des 18 janvier 2018, 3 juin 2018, 11 octobre 2018, 22 avril 2019, 28 juin 2019, 13 octobre 2019, 17 janvier 2020, 6 mai 2020, 27 septembre 2020, 9 mars 2021, 11 mai 2021, 5 octobre 2021, 23 décembre 2021, 15 mars 2022 et 24 novembre 2022.

VANDESSEL Wouter
VAN DUREN Guido
VANMOL Thierry

GRYP Stijn
MOREELS Frank
THEYS Bart

EXPERTS PERMANENTS

FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DE L'AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES
PROFESSIONNELS Mme LAMBIN PASCALE

MEMBRES EXTRAORDINAIRES

PREVENTION ET INTERIM Mme BRUYNINCKX MARIJKE

ASSOCIATION DES SERVICES EXTERNES DE PREVENTION EN DE
PROTECTION AU TRAVAIL (CO-PREV) M. DE SMET GEERT

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES MEDECINS DU
TRAVAIL (APBMT) M. FARR PHILIPPE

VEILIGHEIDSINSTITUUT ANTWERPEN(PVI) M. HENDERIECKX
STEFAN

COMITE NATIONAL D'ACTION POUR LA SECURITE ET L'HYGIENE
DANS L'ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION (CNAC CONSTRUCTIV) M. MEEUW FABRICE

BELGIAN ERGONOMICS SOCIETY (BES) M. FABIOCCHI EMMANUEL

ASSOCIATION DES MEDECINS DU TRAVAIL INTERNES (AMTI) Mme TEMMERMAN ANNE-
MARIE

KONINKLIJKE VLAAMSE VERENIGING VOOR PREVENTIE EN
BESCHERMING (PREBES) M. DE WILDE PETER

ASSOCIATION ROYALE DES CONSEILLERS EN PREVENTION (ARCOP)

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL (SSST) Mme PALAHI PUIG JUANA
MARIA

VLAAMSE WETENSCHAPPELIJKE VERENIGING VOOR
ARBEIDSGENEESKUNDE (VWVA) M. VAN SOOM ULRIK

BELGIAN SOCIETY FOR OCCUPATIONAL HYGIENE (BSOH) M. VERPAELE STEVEN

BELGISCHE BEROEPSVERENIGING VOOR ARBEIDSGENEESHEREN
(BBVAG) M. VOGT GUY

GTO/OTC – CERTIBEL VZW M. WINDEY JOZEF

SECRETARIAT

Mme GILIS Nadine (Secrétaire)

Mme CHEYNS Yannick
M. DE JONG Jonas
Mme DELIEGE Valérie
M. VANNESTE Simon

C. ARRÊTÉS RELATIFS AU CONSEIL SUPÉRIEUR.

En 2021 – 2022, 7 arrêtés royaux modifiant la composition du Conseil Supérieur ont été publiés :

1. Arrêté royal du 9 mars 2021 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 13 avril 2021) ;
2. Arrêté royal du 11 mai 2021 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 14 juin 2021) ;
3. Arrêté royal du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 18 octobre 2021) ;
4. Arrêté royal du 23 décembre 2021 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 28 janvier 2022).
5. Arrêté royal du 15 mars 2022 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 30 mars 2022)
6. Arrêté royal du 27 avril 2022 modifiant l'arrêté royal du 23 novembre 2017 portant nomination des membres extraordinaires du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail.
7. Arrêté royal du 24 novembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2017 portant nomination des membres ordinaires et des membres suppléants du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail (Moniteur belge du 23 décembre 2022).